FOrtissimo

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon

Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

Feuille de route du gouvernement : rien de neuf sous le soleil

Le gouvernement a présenté une feuille de route.

Après être passé en force sur une réforme des retraites, qui va véritablement « changer la vie des travailleurs » et qui n'est en rien « un progrès social », et dont FO demande toujours le retrait, le gouvernement souhaite que les interlocuteurs sociaux prennent en main des sujets sociaux, après être resté sourd à trois mois de mobilisations massives contre un projet injuste et brutal.

Depuis octobre FO, attachée à un dialogue constructif et respectueux, explique à l'exécutif qu'au lieu d'imposer la réforme des retraites, il fallait prendre les choses par le bon bout : les salaires, l'emploi, les conditions de travail, la formation professionnelle, les reconversions et la gestion des fins de carrière.

Sur le pouvoir d'achat, FO réaffirme son opposition aux rustines et rappelle que la hausse du Smic intervenue au 1er mai n'est qu'une revalorisation automatique prévue par le code du travail.

Le gouvernement aurait pu donner l'exemple en donnant un véritable coup de pouce au Smic et en dégelant la valeur du point d'indice dans la fonction publique à hauteur a minima de l'inflation.

Sur l'emploi, après avoir créé France compétences, qui ne répond pas aux enjeux de la formation professionnelle et dont le déficit est colossal, on peut douter que France travail réponde aux enjeux du monde du travail et de l'objectif du plein emploi. Pour FO si la réindustrialisation et la relocalisation des entreprises sont un objectif essentiel, celui-ci ne peut se réduire à une bonne résolution mais doit s'accompagner de décisions volontaristes et concrètes.

Si une des ambitions affichées est de faciliter l'accès au logement, ce n'est pas en ponctionnant les fonds d'Action logement qu'on pourra répondre à cet objectif. De même le pacte enseignant ne répondra pas aux attentes du monde de l'éducation pas plus que le recrutement de 10 000 assistants médicaux ne répondra à la crise de l'hôpital public et aux difficultés d'accès aux soins.

Après des années de politique d'austérité, pour FO des investissements massifs sont indispensables dans l'ensemble des services publics, indispensables à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités, et facteurs d'efficacité économique.

Les priorités affichées dans cette feuille de route ne sont pas de nature à répondre à la profonde crise sociale actuelle et à rétablir une "France plus juste".

FRÉDÉRIC SOUILLOT
Secrétaire général de Force Ouvrière

Décision du CEDS sur la politique du handicap en France : FO revendique une égalité réelle

Force Ouvrière a pris connaissance des conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe parues le 17 avril dernier dans le cadre de son mandat au sein de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). FO salue la décision du CEDS qui a condamné la France pour violation des articles 11.1, 15.1, 15.3 et 16 de la Charte sociale européenne dans la mise en œuvre d'une véritable politique inclusive des personnes en situation de handicap.

Force Ouvrière continue et continuera à œuvrer pour l'égalité des personnes en situation de handicap.

Elle est pleinement mobilisée, par la revendication, la négociation et l'action, sur le terrain comme dans toutes les instances dans lesquelles FO intervient, sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation.

Par ailleurs FO appelle à un renforcement des politiques publiques relatives aux handicaps dits non visibles, qui représentent 80 % des personnes en situation de handicap.

FO réaffirme qu'il est temps de donner à la question du Handicap toute l'importance qui lui est due et de traduire les ambitions en actes, assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

FRÉDÉRIC SOUILLOT
Secrétaire général de Force Ouvrière

Conseil d'Orientation des Retraites : FO ne veut pas d'un rapport insipide et édulcoré

Force Ouvrière a pris connaissance des documents envoyés et des changements proposés par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) pour son prochain rapport annuel.

Pour FO, le COR ne doit pas tourner le dos à son dernier rapport mais s'inscrire dans sa continuité de celui-ci. La question du financement des retraites est une question de recettes et non pas de dépenses. Or, la diminution des recettes est le résultat d'une succession de décisions politiques mettant à mal la participation de l'État et des entreprises à l'effort collectif, couplées à une politique de l'emploi qui, ignorant les demandes des organisations syndicales, n'est pas à la hauteur des enjeux. Il est important que ces causes apparaissent clairement dans le futur rapport, comme c'était le cas pour les rapports précédents.

En ce qui concerne la proposition de ne retenir qu'une seule convention (la convention EPR), FO demande qu'une attention particulière soit apportée à ce que le rapport ne devienne pas insipide et édulcoré. La pluralité des scénarios envisagés jusqu'à présent permettait de débattre d'un certain nombre de facteurs affectant notre système de retraite, et de conserver une vue d'ensemble sur les différentes causalités. Aboutir à une version unique et inique du financement de notre système, version qui serait par ailleurs alignée avec la demande du gouvernement, appauvrirait le débat démocratique déjà très affaibli dans le contexte actuel.

La question du taux de chômage retenu par le Gouvernement dans ses projections inquiète également FO : ce taux est particulièrement optimiste (5% plutôt que 8%) et semble éloigné de la réalité du marché du travail actuel et à venir.

FO émet donc de fortes réserves sur les modifications proposées.

MICHEL BEAUGAS
Secrétaire confédéral au Secteur de l'Emploi et des retraites

Aboli ?

Alors qu'Emmanuel Macron a commémoré les 175 ans de l'abolition de l'esclavage en France, profitons-en pour faire un petit point sur le sujet.

Dans son dernier rapport (sept. 2022), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), estime que 50M de personnes sont aujourd'hui esclavagisées (28M sous forme de travail forcé et 22M sous forme de mariages forcés). Et c'est en plein boom ! le nombre d'esclaves a augmenté de 25% sur les 5 dernières années. Et ça, comme le dit l'OIT "ça ne représente que la partie émergée de l'iceberg".

Un truc de pays pauvres ? Pas du tout, cette recrudescence s'observe partout dans le monde. Toujours selon l'OIT, la moitié du travail forcé et un quart des mariages forcés ont encore lieu dans des pays à "revenu moyen supérieur ou élevé".

Ok, mais pas en France quand même ?

Au moins 129 000 personnes sont aujourd'hui considérées comme esclaves dans notre pays (OIT). En pleine forme on vous dit.

TTSO

Voir les conclusions du dernier rapport de l'OIT

https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_855019/lang--en/index.htm

IMPÔTS date limite déclaration

Dates de déclaration des revenus	
Entre le 6 avril et le 25 avril 2023	Envoi des déclarations pré remplies
13 avril 2023	Début de la déclaration en ligne
22 mai 2023	Date limite de la déclaration papier
25 mai 2023	Date limite de la déclaration en ligne pour les départements n° 01 à 19
1er juin 2023	Date limite de la déclaration en ligne pour les départements n° 20 à 54
8 juin 2023	Date limite de la déclaration en ligne pour les départements n° 55 à 974/976

Force Ouvrière,
depuis soixante-quinze ans, libres et indépendants pour la justice sociale

Liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts des salariés par la négociation, comme la défense des valeurs républicaines, mais aussi le rapport de force et la grève lorsque cela s'impose, sont dans l'ADN de FO.
C'est sur ces bases que les militants de FO ont pu, depuis soixante-quinze ans, mener leur action syndicale pour représenter et défendre les droits et intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.
C'est ainsi que depuis soixante-quinze ans, en négociant dans le cadre du paritarisme avec les organisations patronales, FO a contribué à la construction de la Sécurité sociale, de l'Assurance chômage, des caisses de retraite complémentaire, de la formation professionnelle, du logement social et des retraites.

Pour FO, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés. C'est pourquoi FO sait aussi s'opposer et recourir à la grève quand cela est nécessaire comme, parmi d'autres combats, en 1995 contre les lois Juppé de réforme de la Sécurité sociale, en 2006 contre le contrat première embauche, en 2016 contre les lois Travail ou encore en 2019 et 2020 contre le système de la retraite par points.
En 2023, le combat reste celui de la défense de notre modèle social, de nos droits, de nos garanties collectives, de notre Sécu, de nos retraites et nos conquêtes et acquis sociaux.

FO porte toujours ses revendications d'une plus juste répartition des richesses par l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux; d'une grande réforme fiscale pour un impôt progressif et redistributif, d'une véritable politique de réindustrialisation allant vers le plein emploi; contre la destruction du service public.
FO affirme sans faiblesse ni concession son rejet absolu de toutes les discriminations et inégalités.

Dans un monde du travail en profonde mutation, FO est prête à affronter les en- jeux de demain, comme ceux, entre autres, découlant de la transition écologique et de ses conséquences.

Aujourd'hui comme hier, les militants FO sont toujours mobilisés pour défendre leurs revendications, le progrès social et combattre l'austérité.

Les français et les syndicats : entre une image plus positive et scepticisme

Le sondage Elabe réalisé début Avril pour "Les Echos" et l'Institut Montaigne, et dont les résultats ont été publiés la semaine dernière, est intéressant dans la mesure où il donne le sentiment des français en pleine crise sociale et dans un mouvement syndical unitaire que nous n'avions pas connu depuis longtemps.

Il permet de mesurer aussi les évolutions de la perception des français sur les organisations syndicales qui avait été mesurée lors des mobilisations sur la réforme des retraites de janvier 2020.

Qu'en retenir ?

- 52% des Français estiment que les syndicats de salariés sont plutôt un élément de dialogue de la société française, une perception en nette hausse (+12 points) par rapport à notre mesure du 16 janvier 2020 réalisée lors du mouvement social contre la réforme des retraites d'Edouard Philippe. A l'inverse, 46% (-13) les voient plutôt comme un élément de blocage Si la perception positive est devenue majoritaire au sein de toutes les catégories de population, les retraités conservent encore majoritairement un jugement négatif (53% blocage, -16)
- Pour améliorer la situation des salariés, aucun des syndicats n'obtient la confiance de 43% des Français. Parmi les syndicats cités, la CGT (29%, +8 points par rapport au 16 janvier 2020) et CFDT (29%, +3) , FO (16%, +2), la CFTC (10% des citations, +2), SUD (8%, +2), l'UNSA (5%, -4), la CFE-CGC (5%, -1).
- 55% des Français considèrent que l'action des syndicats de salariés est efficace au sein des entreprises, mais ils sont 64% à la juger pas efficace au niveau national.

Sur l'efficacité des différents moyens d'action :

- Les français sont plutôt sceptiques sur l'efficacité des modes d'actions pour influer les décisions politiques: une majorité de Français juge pas efficaces les manifestations violentes (76%), les pétitions (66%), les buzz sur les réseaux sociaux (65%) et les manifestations « traditionnelles » dans la rue (56%).
- L'opinion est beaucoup plus partagée concernant les grèves (51% pas efficaces, 48% efficaces).
  A l'inverse, une courte majorité de Français (53%) estime que les négociations représentent un mode d'action efficace pour impacter une décision politique. A méditer…!!!

MS 17/04/2023

De quoi réconcilier les Français??

Ah enfin une loi transpartisane qui va faire l'unanimité. Le député Olivier Serva (LIOT) annonce vouloir inscrire à l'agenda parlementaire une proposition de loi pour "lutter contre toute forme de discriminations liées à la texture, la longueur, la couleur et la coupe de cheveux" (= les femmes blondes, les coupes afros mais aussi la calvitie). Son objectif : que la loi soit adoptée d'ici "l'automne". La saison de la chute (des feuilles).

Selon un testing RH réalisé par l'institut Emnid en Allemagne, les candidats chauves ont 50% de chances de moins de se faire rappeler pour un entretien qu'un candidat à l'expérience équivalente mais avec une chevelure complète ! #Calviphobie

Anxiogène : la marque de fabrique de la réforme des retraites

Depuis le début du mouvement contre la réforme le 19 janvier, les travailleurs expriment particulièrement leur appréhension de la fin de carrière. D'autant face à la mesure de recul de deux ans de l'âge légal de départ et à l'accélération du calendrier d'allongement de la durée de cotisation. Un sondage et une étude font ressortir le caractère anxiogène de ces mesures.

Un sondage réalisé début mars par Odoxa évoquait la perception qu'ont les séniors de leur fin de carrière, soit "anxiogène et difficile" résumait l'institut. Ainsi, "64% des Français ne se sentent pas capables de continuer à travailler à temps-plein au-delà de 62 ans et 58% craignent une période de chômage en fin de carrière" indiquait-il. Dans le détail, 68% des 50-64 ans déclarent ne pas se sentir capables de continuer à travailler à temps-plein au-delà de 62 ans. Chez les employés et les ouvriers, cette part atteint 72%.

Autre indication du sondage, pour 88% des français interrogés, "après 50 ans, il est difficile de trouver un emploi correspondant à sa compétence. Et 52% estiment que les salariés séniors ne sont pas bien considérés dans les entreprises". Des réponses qui renvoient à des problématiques que l'exécutif n'a pas voulu traiter en amont de son projet retraite... Or, "Nous étions prêts à parler emploi des seniors, aménagement des fins de carrière, pénibilité, égalité entre les femmes et les hommes, pouvoir d'achat des retraités, conditionnalité des aides publiques (aux entreprises, Ndlr) … Les sujets ne manquaient pas et cela devait être un préalable pour FO. Force ouvrière a fait de nombreuses propositions en ce sens que nous avons remis au ministère du Travail. Elles ont été très largement ignorées" rappelait le secrétaire général de FO à la Première ministre le 5 avril à Matignon.

La crainte de ne pas tenir au travail jusqu'à la retraite

Une étude publiée en avril, réalisée par Adecco pour le Crédoc et se penchant elle sur la manière dont les 40-59 ans "se projettent dans leur fin de carrière" souligne que "dès 40 ans" les actifs sont très "inquiets pour leur santé et leurs revenus en fin de carrière". Concrètement, plus des deux-tiers "redoutent de ne pas être suffisamment en bonne santé pour continuer à exercer leur activité professionnelle". Ils sont aussi 52% à craindre une éventuelle dégradation de leurs revenus (58% chez les ouvriers) en fin de carrière, tandis note l'étude que 67% des ménages ont aujourd'hui le sentiment de devoir se restreindre financièrement. Par ailleurs 37% craignent de perdre leur emploi, 44% de devoir s'occuper de proches malades ou dépendants, et que ce soit incompatible avec une activité professionnelle...

Ces angoisses portant sur le fait de pouvoir ou non "tenir jusqu'au bout" de la carrière touchent toutes les catégories professionnelles (72% chez les ouvriers, 62% chez les cadres, ...) constate l'étude rappelant qu'à 60 ans, "seuls 42% des Français sont en emploi. 22% sont inactifs (invalidité, maladie, personnes au foyer), 7% sont au chômage et 29% sont déjà en retraite".

Pour les salariés séniors victimes du chômage, l'angoisse est forte. Et pour cause. "Seulement 13% des 50-64 ans touchés par le chômage retrouvent un emploi le trimestre suivant" révèle l'étude. Quant aux 50-64 ans qui sont revenus à un emploi après une période de chômage, "ils sont 28% à être concernés par le sous-emploi, contre 23% de l'ensemble des actifs ayant connu la même transition". Et l'étude de noter aussi l'ampleur de la précarité dans l'emploi. Ainsi, "72% des 50-64 ans passés par une période de chômage retrouvent un emploi à durée limitée, contre 69% des 25-49 ans dans la même situation". L'angoisse face à la fin de carrière, prend tout son sens... De fait, l'injustice et la brutalité de la réforme, aussi.

Une intensification du travail depuis les années 80

Les femmes quant à elles, -aux salaires plus faibles (de 40%) que ceux des hommes, aux carrières souvent hachées (du fait des grossesses), et assurant souvent deux journées en une (au travail et à la maison)-, ne sont pas épargnées par cette réforme qui les contraindrait à travailler deux ans de plus. Et si elles n'y parviennent pas, elles verraient baisser sévèrement le niveau de leur pension. 71% des femmes (contre 65% des hommes), se disent préoccupées par les possibles difficultés de santé qui pourraient les empêcher de poursuivre leur carrière. Et à 57% (49% pour les hommes) elles craignent une perte de revenus détaille l'étude Adecco pour le Crédoc.

Les craintes exprimées par les travailleurs sont-elles nouvelles et relèveraient-elles d'une soudaine vision pessimiste de l'avenir ? Non bien évidemment. En 2019, la Dares (organisme du ministère du Travail) indiquait déjà que 37% des salariés déclaraient ne pas se sentir capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite. Et, rappelle l'étude Adecco/le Crédoc, ces inquiétudes peuvent être reliées à des éléments tout à fait patents, notamment "à l'intensification du travail, et des contraintes de rythme, qui s'est opérée principalement dans les décennies 80 et 90, et ajoutée (plus que substituée) aux questions de pénibilité physique".

L'étude apporte des exemples, l'un souligne ainsi le stress et la pression dans le travail auxquels font face les salariés, "55% de salariés doivent répondre à des demandes extérieures qui nécessitent une réponse immédiate, la proportion n'était que de 28% en 1984". Autre exemple : "41% des actifs déclaraient en 2019 devoir porter des charges lourdes contre 22% en 1984". Et pour rappel, depuis le 1er octobre 2017 (ordonnance Macron du 22 septembre 2017), le port de charges lourdes n'est plus compter comme facteur de risques, comme d'ailleurs trois autres critères de pénibilité sur les dix qui existait alors via le C3P supprimé.

VALÉRIE FORGERONT L'inFO militante

A quoi sert "Justice.fr",
la nouvelle application lancée par Eric Dupond-Moretti ?

Une application du ministère de la Justice est disponible depuis ce jeudi 27 avril 2023. Elle se nomme "Justice.fr" et a pour but de renseigner les Français sur des questions de droit.
Le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, l'avait annoncé en janvier : la mise en place d'une application mobile pour "*simplifier la vie*" des citoyens et "*les rapprocher de leur justice*". C'est désormais chose faite. Concrètement, cela met en avant des services et des informations sur le fonctionnement de la justice. Le Garde des Sceaux l'avait présenté lors des États généraux de la justice en janvier dernier. L'application est l'une des 60 mesures conservées lors de cette réunion de travail.

Quels sont les services de cette application ?
En pratique, l'application permet de réaliser des simulations sur les pensions alimentaires ou l'aide juridictionnelle, de se géolocaliser pour se voir proposer les informations pratiques sur son tribunal, de se voir proposer le "Point Justice" (des lieux d'accueil pour obtenir une information ou une aide sur une question juridique) le plus proche ou de trouver un avocat rapidement entre autres.
Environ 8000 fiches thématiques sont présentes pour se renseigner sur des questions de droit sur la famille, l'état-civil, ou les infractions routières par exemple. "Justice.fr" apparaît au moment où Éric Dupond-Moretti met en avant "*un plan de transformation numérique*" de son ministère. Dans les colonnes de Ouest-France, il se montre confiant ce jeudi 27 avril : "*J'ai annoncé l'objectif "zéro papier" en 2027. C'est le cas dans les juridictions administratives, donc c'est possible*." Une partie des magistrats dénoncent plutôt les nombreux retards qui entravent la justice à cause de la qualité des équipements numériques et des logiciels existants.

Une application étoffée au cours de l'année
L'application n'est pas encore complète, car le ministère a planifié une mise à jour cet automne pour présenter de nouveaux outils. Il sera alors possible d'effectuer une demande de casier judiciaire, de saisir et déposer une demande d'aide juridictionnelle. Puis, ses concepteurs souhaitent rendre possible de réaliser une demande de constitution de partie civile dès 2024.

En bref

★Les 76 ours recensés en France vivent dans les Pyrénées ;
★La fortune des milliardaires russes a explosé de 152 milliards de $ en un an grâce à la flambée des matières premières ;
★1.50€ de plus seulement pour les consultations des médecins généralistes, une misère;
★La nouvelle tendance des rodéos sauvages: dans les centres commerciaux;
★Le budget moyen des vacances d'été par Français est de 1124€ et 65% des Français prévoient de partir cet été ;
★Les ventes de casseroles explosent, le nouvel ustensile de protestation ;
★La sécheresse en Espagne va faire monter le prix des fruits (Le Parisien) ;
★Le scoop du jour "Porté par un député LIOT qui a souffert de sa calvitie, un texte pour interdire les discriminations liées à la chevelure est en préparation", no comment ;
★La vraie question du jour, de l'année et même des 50 dernières années de déficit, dans Le Figaro "À quoi servent les impôts des Français ?" ;
★ Malgré la numérisation, les Français continuent à acheter des imprimantes ;
★ La part des femmes ingénieures est de 43% en Inde et de 32% en Europe, selon Challenges.

Agissez comme s'il était impossible d'échouer.
Winston CHURCHILL

SOURIONS😀 😀 😀

Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. *jcf*

Manifestations Anti Macron
Après, les masques, la moutarde, le carburant… Si ça continue, on va aussi avoir droit à une pénurie de casseroles.

Montpellier 2 mai 2023
FOrtissimo n° 814